

LE GENEVOIS

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Le recensement de la population a commencé

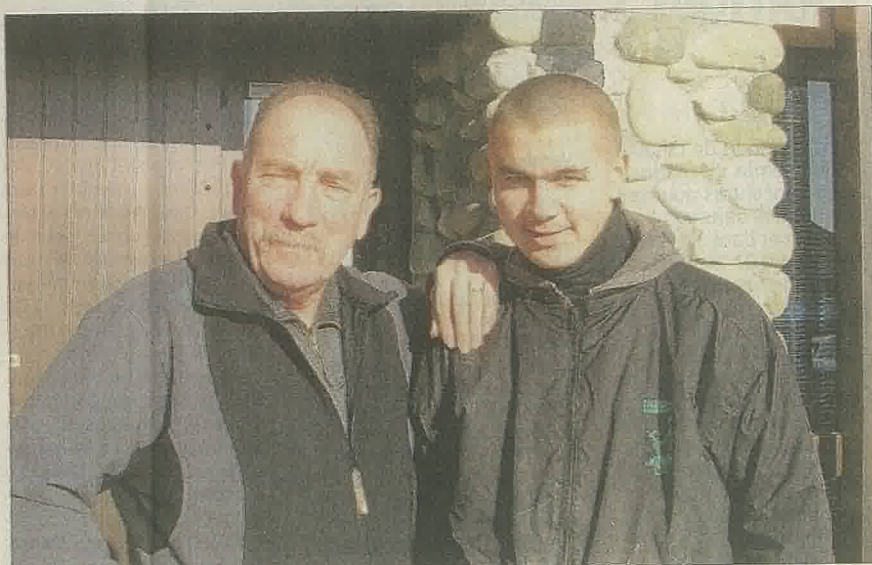
Comme toutes les communes françaises de moins de 10 000 habitants, Arthaz-Pont-Notre-Dame fait l'objet d'un recensement de l'ensemble de sa population tous les cinq ans. Pour ce faire, deux agents recenseurs ont été désignés. Jean-Claude Baguet, gardien de la salle communale, est chargé du recensement de la partie du village située au nord de l'autoroute (la Forge, Rossat, les Cormants...) et Gabriel Vachoux, employé communal, est chargé de la partie sud (Pilly, Truaz, etc.). Isabelle Dumercq est la coordinatrice communale de cette opération.

Les agents, identifiables grâce à une carte tricolore officielle, ont commencé leur tournée le 21 janvier et vont

déposer dans chaque habitation une feuille de recensement, un bulletin individuel pour chacune des personnes vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information. Les agents peuvent aider à remplir ces questionnaires.

Une fois remplis, ces documents pourront être remis directement à l'agent ou déposés sous enveloppe à un voisin, ou bien encore envoyés soit à la mairie, soit à la direction régionale de l'Insee. Les réponses sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. La participation au recensement est un acte civique et une obligation légale. Le recensement se terminera le 20 janvier 2010.

N.A.R.



Les agents recenseurs, Jean-Claude Baguet et Gabriel Vachoux. Le DL/N.A.R.